

Compte-rendu

Conseil municipal du lundi 30 mars 2026

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le lundi 30 mars 2026 à 19h00 en mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice POINT, Maire.

Présents :

Etaient présents

POINT Fabrice, Maire
PERROT Nathalie
LAVAUD Julien
TERRADE Michèle
VALLAT Christian
PIEKARZ Marie
EVERHARD Philippe
DELMONT Evelyne
PASCAUD Antoine
DAGRON Olivier
ROUSSET Cécile
MONToux Béatrice
LEDUQUE Pierre
GATELLIER Julien
AUPETIT Mathilde
COULONGEAT Dominique
CHARRIER Sandrine
BABAUD Sarah
MONTIGAUD Jean René
MONGELOUS Aymeric
MONPION Catherine
BOURDY Alain

Etaient excusés et représentés

Mme KABA-FAUROT Céline donne pouvoir à Mme PERROT Nathalie

Monsieur le Maire excuse le Directeur Général des Services, Monsieur Pierre-Hermann MUGNIER, qui n'a pas pu être présent lors de ce conseil. Il est remplacé par son adjoint, Monsieur Yohan BOURGEOIS.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, par vote à main levée, désigne à l'unanimité M. LAVAUD Julien pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil du 21 mars 2026

Etant donné la proximité avec le dernier conseil municipal, il est proposé d'approuver le PV de la réunion du conseil municipal du 21 mars lors de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante.

ADMINISTRATION COMMUNALE :

1. Constitution des commissions communales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des membres désignés par chaque groupe pour les commissions communales, à savoir :

Commission Communication numérique et papier, tourisme, pactes d'amitié, réceptions et cérémonies

Nathalie PERROT
Céline KABA-FAUROT
Evelyne DELMONT
Sandrine CHARRIER
Sarah BABAUD
Catherine MONTPION

Commission Affaires scolaires et périscolaires, jeunesse, enfance, conseil municipal jeune

Julien LAVAUD
Evelyne DELMONT
Pierre LEDUQUE
Marie PIEKARZ
Christian VALLAT
Michèle TERRADE
Catherine MONTPION

Commission Solidarité, santé, logement, associations solidaires

Michèle TERRADE
Antoine PASCAUD
Cécile ROUSSET
Mathilde AUPETIT
Sandrine CHARRIER
Nathalie PERROT
Catherine MONTPION

Commission Finances, ressources humaines, eau potable, assainissement, urbanisme

Christian VALLAT
Olivier DAGRON
Béatrice MONToux
Mathilde AUPETIT
Dominique COULONGEAT
Antoine PASCAUD

Aymeric MONGELOUS

Commission Associations, sport, culture, animations communales

Marie PIEKARZ
Cécile ROUSSET
Olivier DAGRON
Céline KABA-FAUROT
Jean-René MONTIGAUD
Julien GATELLIER
Aymeric MONGELOUS

Commission Technique, travaux du quotidien, bâtiments, cours d'eau, voirie, fleurissement

Philippe EVERHARD
Béatrice MONTOUX
Julien GATELLIER
Dominique COULONGEAT
Jean-René MONTIGAUD
Alain BOURDY

Commission Economie, agriculture, foire et marchés

Fabrice POINT
Sarah BABAUD
Béatrice MONTOUX
Michèle TERRADE
Nathalie PERROT
Evelyne DELMONT
Aymeric MONGELOUS

A la suite de la divulgation de la composition des commissions, aucune remarque n'est apportée.
La délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

2. Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des membres désignés pour siéger aux différents organismes dont la collectivité est membre. Sont donc désignés :

SIAEP KARST DE LA CHARENTE (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)
3 titulaires + 3 suppléants

Titulaire	Suppléant
Béatrice MONTOUX	Philippe EVERHARD
Olivier DAGRON	Fabrice POINT
Christian VALLAT	Nathalie PERROT

SYNDICAT MIXTE CHARENTE EAUX 1 titulaire + 1 suppléant

Titulaire	Suppléant
Olivier DAGRON	Christian VALLAT

SYBTB (Syndicat Bandiat, Tardoire, Bonnieure)

Titulaire	Suppléant
Béatrice MONTOUX	Philippe EVERHARD
Olivier DAGRON	Christian VALLAT

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTICITÉ ET DE GAZ DE LA CHARENTE (SDEG) 1 titulaire + 1 suppléant

Titulaire	Suppléant
Julien GATELLIER	Béatrice MONTOUX

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE (ATD) 1 titulaire + 1 suppléant

Titulaire	Suppléant
Nathalie PERROT	Céline KABA-FAUROT

SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIÈRE 1 titulaire + 1 suppléant

Titulaire	Suppléant
Michèle TERRADE	Nathalie PERROT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE 1 titulaire + 1 suppléant

- Julien LAVAUD
- Evelyne DELMONT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE P-A CHABANNE 1 titulaire + 1 suppléant

- Christian VALLAT
- Julien LAVAUD

CONSEIL D'ÉCOLE MATERNELLE

- Fabrice POINT
- Julien LAVAUD
- Evelyne DELMONT

CONSEIL D'ÉCOLE PRIMAIRE E. PASCAUD

- Fabrice POINT

- Julien LAVAUD
- Evelyne DELMONT

CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

- Christian VALLAT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CALC (1 titulaire + 1 suppléant)

Titulaire	Suppléant
Julien LAVAUD	Evelyne DELMONT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CINEVEIL

Titulaire	Suppléant
Marie PIEKARZ	Cécile ROUSSET

FÉDÉRATION DU GROUPEMENT DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (FGDON) 1
titulaire + 1 suppléant

Titulaire	Suppléant
Philippe EVERHARD	Béatrice MONToux

CONSEILLER CHARGÉ DES QUESTIONS DE DÉFENSE

Béatrice MONToux

CONSEILLER RÉFÉRENT TEMPÊTE

Nathalie PERROT

REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'AFAGE

Titulaire	Suppléant
Philippe EVERHARD	Christian VALLAT

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Titulaire	Suppléant
Christian VALLAT	Nathalie PERROT
Julien GATELLIER	Julien LAVAUD
Alain BOURDY	Aymeric MONGELOUS

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Titulaire	Suppléant
Béatrice MONTOUX	Pierre LEDUQUE
Cécile ROUSSET	
Sandrine CHARRIER	
Aymeric MONGELOUS	Alain BOURDY
Catherine MONTPION	

REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION FRANCE LOCALE (1 titulaire + 1 suppléant)

Titulaire	Suppléant
Christian VALLAT	Olivier DAGRON

A la suite de la divulgation des élus appelés à siéger, aucune remarque n'est apportée.
La délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

3. Demande de subvention Amendes de police auprès du Département

Monsieur le Maire indique que les travaux du mémorial sont d'un montant de 80-85 000 € HT.

Une partie seulement de ces travaux est subventionnable au titre des amendes de police : le renforcement du pont.

Monsieur le Maire rappelle le cadre réglementaire des amendes de police, qui sont tout simplement un reversement d'une partie des amendes de police routière au niveau départemental, que l'Etat reverse au Département, soit environ une enveloppe de 350 – 400 000 € par an. C'est ensuite le Département qui reverse aux communes, avec un plafond de subvention de 20 000 € HT, pour des travaux de voirie / sécurité routière.

Il rappelle que les travaux ont débuté pour une durée d'environ 2 mois. Il a été envisagé de ne pas fermer la route mais pour des raisons de durée de travaux, c'est l'option de fermeture totale qui a été retenue par l'ADA.

Madame Catherine MONTPION demande s'il serait possible de mettre la rue de Cellefrouin à sens unique pour permettre une circulation plus rapide. Monsieur le Maire lui répond que le sujet avait déjà été évoqué mais les riverains avaient peur que les véhicules circulent trop vite si la voie était passée à sens unique.

Monsieur Julien GATTELIER signale cependant qu'il a constaté une recrudescence des stationnements sur les lignes jaunes sur cette voie à partir de l'ancienne boulangerie HENRIQUES, rendant la voie plus dangereuse. Il demande si le policier municipal ne pourrait pas y passer de temps en temps.

Monsieur le Maire conclut la discussion en indiquant que la double circulation a pour principal but de limiter la vitesse de circulation et qu'il n'est pas prévu de le changer.

Après cet échange, la délibération est passée au vote et adoptée à l'unanimité.

4. Créances éteintes sur le budget général

Monsieur Christian VALLAT, Adjoint en charge des finances, informe le conseil municipal qu'il y a lieu de proscrire des recettes qui n'ont pu être recouvrées par le trésor public.

Monsieur Christian VALLAT précise que ces décisions ont été validées au courant des dernières années et concernent 5 tiers dont 4 entreprises et 1 particulier.

Ces créances éteintes sont d'un montant total de 132,00€ +342,39€ +765,01 € +164,63 € +,660,35 € = 2 064,38 €

Monsieur Alain BOURDY demande confirmation que ce sont des dettes de personnes non payées. Monsieur le Maire lui répond que ce sont bien des créances non recouvrées pour lesquelles la trésorerie a tout mis en œuvre pour les percevoir mais que malheureusement, toutes les procédures ont échoué.

Après cet échange, la délibération est soumise au vote et adoptée avec 20 voix pour et 3 abstentions (MONGELOUS, MONTPION et BOURDY)

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir été contacté par le DASEN (Directeur académique des services de l'Éducation nationale) suite à un courrier (dont la lecture est faite) après avoir été informé par Monsieur PRINSAUD, inspecteur académique, de la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine. Monsieur le Maire a fait savoir à Monsieur Prinsaud qu'il était surpris de cette annonce alors que, lors d'une réunion établie le 2 février avec les Maires du bassin de vie du collège, il avait été évoqué le souhait par l'académie de faire de Chasseneuil-sur-Bonnieure un pôle scolaire à l'échelle du territoire.

Cet appel du DASEN est survenu à 16h30, alors que le courrier précédemment lu avait été envoyé à 12h30 par courriel. Ce courrier a été jugé « pas agréable », et le DASEN a indiqué à Monsieur le Maire que la fermeture définitive devrait donc passer en conditionnelle lors d'une prochaine réunion. Il a donné son engagement pour que cette réunion se tienne rapidement.

Chose faite puisque Monsieur le Maire a reçu un mail à 15h32 ce lundi 30 mars 2026, l'informant du vote de la carte scolaire le jeudi 2 avril 2026.

Il est également rappelé, dans l'optique de faire de Chasseneuil un pôle scolaire à l'échelle territoriale du collège, que les enfants de Suaux et de Les Pins viennent déjà à Chasseneuil sans dérogation. Les Maires de Suaux et de Nieuil ont voulu créer un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) sans avis préalable des services de l'Etat alors que la logique voudrait que les enfants de Suaux continuent de venir à l'école primaire de Chasseneuil puisqu'ils iront ensuite au collège de cette même commune.

Cependant, Monsieur le Maire rappelle que depuis qu'il est élu, il entend parler de Chasseneuil comme pôle scolaire.

Monsieur Aymeric MONGELOUS indique avoir peur pour le groupe scolaire élémentaire car il a toujours vu qu'une fois que le DASEN reporte une fermeture de classe, celle-ci intervient l'année d'après.

Monsieur le Maire comprend sa peur et lui répond avoir beaucoup échangé à l'oral avec lui et qu'ils se sont laissés 2 ans pour conforter ce pôle scolaire.

Monsieur Aymeric MONGELOUS demande comment faire pour attirer les familles car il reconnaît que le fait que la maternelle soit rénovée est un bon point. Cependant, il invite à regarder la démographie au niveau départemental. Il demande comment faire pour améliorer la situation à l'horizon 2030-2032.

Monsieur le Maire réagit en indiquant que les familles veulent venir à Chasseneuil mais que le vrai problème réside dans l'accès à l'emprunt pour ces derniers, d'où le fait que ce sont souvent des retraités qui achètent les biens.

Monsieur Aymeric MONGELOUS demande confirmation que Chasseneuil est la seule commune de Charente Limousine impactée par une fermeture de classe. Après vérification, Monsieur le Maire lui confirme que c'est le cas.

Monsieur Julien GATTELIER intervient en signalant qu'un levier pour faire venir des familles est le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) en début d'élaboration, qui permettra d'identifier des zones de futures constructions.

Monsieur Aymeric MONGELOUS demande les conditions pour que la fermeture conditionnelle ne soit pas définitive dans les prochaines semaines. Monsieur le Maire lui répond qu'il faudrait 6-7 élèves en plus pour cette année.

Monsieur Alain BOURDY déplore qu'il n'y ait plus de lotissements communaux qui sont très attractifs pour certaines populations, comme les militaires, contrairement aux lotissements privés. Monsieur le Maire lui répond que c'est un choix de ne pas faire de lotissement communal. Il rétorque d'ailleurs en indiquant qu'il a été recensé plus de 100 logements vacants et qu'il faudrait plus de locatif pour attirer les familles. Il rappelle entre-autre le projet au niveau de l'ancien CFA, en attente d'un accord des services de la préfecture pour raser l'ancien atelier et faire du locatif.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, qu'il y a aujourd'hui un manque de logements locatifs et que les biens disponibles sont immédiatement loués avant même la parution de l'annonce.

Monsieur Alain BOURDY tient également à remercier le personnel du collège et du lycée qui ont su bien éviter l'attaque au couteau et il faudrait voir pour mettre plus de moyen de contrôle à l'entrée des établissements scolaires.

Monsieur le Maire retorque en signalant qu'un démenti a été publié dans la Charente Libre car aucun couteau n'a été trouvé lors de l'opération réalisée par la gendarmerie.

Monsieur Julien LAVAUD ajoute également qu'il ne s'agissait pas d'une « supposée » attaque au couteau mais d'un couteau retrouvé dans un sac. Monsieur Julien GATTELIER clôt la discussion en remerciant Monsieur Alain BOURDY de souligner le travail des agents qui ne sont pas habilités à réagir en cas de découvertes d'armes lors de fouilles de sacs.

Monsieur Aymeric MONGELOUS tient à signaler que la commune de RUFFEC dispose d'un agent A.S.V.P. (agent de surveillance de la voie publique) et de deux policiers municipaux. Il rappelle que dans son programme il était proposé d'augmenter le nombre de policiers municipaux car selon lui, « il

vaut mieux prévenir que guérir ». Surtout, il questionne sur la situation si le policier municipal n'est pas en service.

Monsieur le Maire lui répond qu'un agent, récemment reclassé, va être formé pour effectuer la circulation aux abords des écoles en remplacement du policier municipal lorsqu'il est absent.

Monsieur Alain BOURDY signale un problème d'évacuation des eaux pluviales à BOURGNEUF où 2 personnes ont été sinistrées lors de la catastrophe naturelle reconnue du 16 février.

Monsieur le Maire lui répond que la campagne de curage des fossés va débuter (elle a été réalisée début avril) et que le secteur sera traité, de même que deux autres secteurs touchés par les intempéries, La Nautière et le Breuil. Il tient tout-de-même à souligner que les dégâts sont survenus à cause d'un excès de pluie dans des proportions exceptionnelles.

Madame Catherine MONTPION demande à faire un point sur l'éclairage public qui dysfonctionne sur un secteur.

Monsieur le Maire lui indique que l'éclairage public est géré par le SDEG (Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente) auprès duquel est signalé chaque dysfonctionnement. C'est chose faite selon Monsieur Julien GATTELIER, élu référent au SDEG.

Madame Catherine MONTPION déplore l'état des toilettes de la place Sarreguemines, juste à côté de l'aire de camping-cars. Les avis visibles sur un site de référencement sont très mauvais.

Monsieur le Maire indique que ces toilettes sont malheureusement régulièrement dégradées dès qu'elles sont remises en état. Les dépôts de plainte ne peuvent aboutir car les personnes en cause ne sont pas prises sur le fait. La seule solution, selon lui, serait la mise en place de la vidéoprotection qui fait également partie de leur programme.

Madame Catherine MONTPION interpelle sur le camping pour savoir s'il est prévu de lui « redonner ses lettres de noblesse ».

Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas son avis, que le camping est un camping municipal, ouvert de juin à septembre, et qu'il est également utilisé à d'autres fins, en particulier en tant que site clos idéal pour les règles vigipirate renforcées en vigueur.

Madame Catherine MONTPION rétorque que des commerçants se plaignent que les grosses manifestations se tiennent sur ce lieu. Elle remercie Monsieur le Maire pour la place laissée aux échanges lors des questions diverses, leur permettant ainsi d'être « le petit caillou dans la chaussure ».

Monsieur le Maire lui fait remarquer qu'il est tout-à-fait normal de laisser la parole à chaque conseiller.

Madame Marie PIEKARZ prend la parole pour signaler que ce serait compliqué de remettre les grosses manifestations en centre-ville sachant si la route nationale venait à être bloquée, la circulation serait déviée par le centre de la commune. De plus, selon elle, c'est un endroit extraordinaire pour les manifestations sachant que le camping est peu utilisé.

Monsieur Alain BOURDY conteste cet argument, qu'il juge non recevable car avant, ces manifestations se déroulaient dans le centre-ville.

Monsieur le Maire rétorque qu'aujourd'hui la gendarmerie et la préfecture refuseraient une telle organisation.

Monsieur Julien LAVAUD signale qu'il ne faut pas oublier que la demande vient des organisateurs, qui sont des associations privées. Cette organisation avait été réfléchie lors du COVID car ce site permet d'avoir uniquement deux entrées sécurisées. Elles étaient réfractaires au début mais souhaitent désormais utiliser le site du camping pour leurs grosses manifestations car il est plus sécurisé.

Monsieur Alain BOURDY considère que c'est une question de volonté et que Monsieur le Maire pourrait très bien leur imposer de retourner à l'ancienne formule, en centre-ville.

Monsieur le Maire réagit en signalant à Monsieur Alain BOURDY que ce n'est pas sa façon d'agir.

Monsieur Alain BOURDY indique que les commerçants aimeraient participer aux manifestations du camping. Monsieur le Maire lui répond que les commerçants et les bars peuvent très bien tenir une buvette.

Monsieur Julien LAVAUD tient à souligner l'impact de ces manifestations, bien qu'ayant lieu au camping, car les restaurants sont pleins lors de ces journées.

Monsieur Aymeric MONGELOUS questionne Monsieur le Maire sur le recrutement possible d'un second policier municipal.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas de recrutement prévu au programme et qu'il y aura lieu de traiter d'autres points RH avant de procéder à de nouveaux recrutements. Des points de l'ancien mandat avaient été mis en suspens pour laisser le soin au prochain mandat de les traiter.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 19h52.